



MUNICIPALITÉ

Greffe municipale

Rue du collège 3
CH-1186
Essertines-sur-Rolle

NOUVELLE ADRESSE

RUE DU COLLÈGE 9
CH - 1186
ESSERTINES-SUR-ROLLE

Essertines, le 9 mai 2025

PREAVIS N° 03-2025

Rapport sur la gestion et les comptes 2024

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93b), du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et du règlement du Conseil général d'Essertines-sur-Rolle du 4 février 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'année 2024 et soumet à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024.

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DE GESTION 2024

CONSEIL GENERAL

Présidente du Conseil général : Mme Marie-Christine Petitpierre

Séances du Conseil général 2024

Le Conseil général a tenu 5 séances ordinaires les 30 janvier, 18 juin, 24 septembre, 5 novembre et 10 décembre.

Il s'est prononcé sur les préavis municipaux suivants :

09-2023	Réfection des tronçons affaiblis sur la Route de Bugnax et la Route de Beauregard
10-2023	Assainissement de la butte pare-balle du stand de tir
11-2023	Modification du Plan Partiel d'Affectation « Sur la Croix »
01-2024	Modification des statuts de l'ASSAGIE
02-2024	Règlement de la taxe de séjour et de la taxe des résidences secondaires
03-2024	Rapport sur les comptes 2023
04-2024	Demande de crédit pour l'aménagement de zones 30km/heure
05-2024	Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA)

06-2024	Règlement communale sur la gestion des déchets
07-2024	Règlement général de police
08-2024	Arrêté d'imposition 2025
09-2024	Règlement du personnel
10-2024	Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024
11-2024	Demande de crédit pour la mise en conformité du Puits du Pontet
12-2024	Budget 2025
13-2024	Crédit complémentaire – rénovation de l'ancien collège de Bugnau

Votations fédérales et cantonales (résultats Vaud)

03.03.2024 Votation fédérale

1. Initiative populaire du 28 mai 2021 «Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS)»
Participation 58.12% (ESR 66.51%) – accepté 74.35% (ESR accepté 61.07%).
2. Initiative populaire du 16 juillet 2021 «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)».
Participation 58.12% (ESR 66.51%) – refusé 85.09% (ESR refusé 84.40%)

09.06.2024 Votation fédérale

1. Initiative populaire "Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)".
Participation 45.06% (ESR 56.65%) – accepté 60.55% (ESR refusé 52.99%).
2. Initiative populaire "Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)".
Participation 45.06% (ESR 56.42%) – refusé 71.51% (ESR refusé 76.09%).
3. Initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique».
Participation 45.04% (ESR 56.65%) – refusé 77.03% (ESR refusé 81.89%).
4. Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité).
Participation 45.05% (ESR 56.65%) – accepté 73.49% (ESR accepté 65.56%).

22.09.2024 Votation fédérale

1. Initiative populaire du 8 septembre 2020 «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)».
Participation 45.75% (ESR 55.61%) – refusé 59.97% (ESR refusé 65.69%).
2. Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle).
Participation 45.73% (ESR 55.61%) – refusé 72.57% (ESR refusé 56.85%).

24.11.2024 Votation fédérale

1. Arrêté fédéral 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales.
Participation 47.42% (ESR 57.34%) – refusé 58.61% (ESR accepté 55.28%).
2. Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: sous-location)
Participation 47.40% (ESR 57.11%) – refusé 58.68% (ESR accepté 60%).
3. Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: résiliation pour besoin propre).
Participation 47.40% (ESR 57.34%) – refusé 60.47% (ESR accepté 56.50%).
4. Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations).
Participation 47.40% (ESR 57.34%) – refusé 62.31% (ESR accepté 54.92%).

ADMINISTRATION GENERALE

Messieurs Samuel Dufour et Jacques Schweizer ont quitté leurs fonctions de syndic et municipal en charge des bâtiments et de la police des constructions après plus de **vingt ans** consacrés à la Commune. Nous les remercions chaleureusement pour leur important **engagement** au sein de la Commune.

Le 3 mars 2024 a eu lieu **l'élection** complémentaire à la Municipalité en vue du remplacement de MM Dufour et Schweizer. Furent élus, MM **Sylvain Martin** et **Jérôme Richardet** qui ont débuté leur mandat le 1^{er} avril 2024. L'arrivée de deux nouvelles personnes a été l'occasion de redistribuer les dicastères. La **syndicature** a quant à elle été reprise par Marie-Pomme Moinat. L'organisation de la Municipalité est la suivante :

LEGISLATURE 2021 - 2026 / ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE

SYNDIQUE :
MARIE-POMME MOINAT
 ADMINISTRATION GENERALE (RH)
 RESEAU D'EAU
 EAUX USEES & AIER
 EAUX CLAIRES
 BIODIVERSITE
 AMELIORATIONS FONCIERES
 ☎ 079 367 58 28

Vice-Syndique : Stéphanie Bartolini

MUNICIPAUX :

SYLVAIN MARTIN	JERÔME RICHARDET	PHILIPPE STAUB	STEPHANIE BARTOLINI
FORÊTS POLICE DES CONSTRUCTIONS AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CITERNES COURS D'EAU	FINANCES BÂTIMENTS COMMUNAUX ECLAIRAGE PUBLIC	ROUTES / MOBILITE PREVOYANCE SOCIALE ECLAIRAGE PUBLIC CIMETIERES VOIRIE GESTION DES DECHETS	ECOLES/ENFANCE/JEUNESSE INFORMATIQUE DOMAINES / VIGNES POLICE/POMPIERS PROTECTION CIVILE

La Municipalité s'est réunie à **37 reprises** en 2024. En dehors des séances hebdomadaires, la Municipalité participe aux conseils intercommunaux suivants :

- Association intercommunale pour l'épuration de Rolle et environ (eaux usées)
- Enfance et Jeunesse (écoles et accueil de jour)
- Assagie (écoles)
- AEMA (accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne)
- ORPC (protection civile)
- SDIS (pompiers)
- AGFORS (Groupement forestier de la Serine)
- ARAS (Agence régionale pour l'action sociale)

et siège dans les Comités de Direction des **associations** auxquelles la commune est affiliée (AIER, Enjeu, AGFORS), ainsi qu'au comité de direction de l'association Enessert dont le but est de créer une coopérative électrique locale et participe à l'assemblée générale de SADEC SA en tant qu'actionnaire.

Activités en 2024 à Essertines-sur-Rolle

10 mars	Loto du Sésame
14 mars	Repas des Aînés
1 ^{er} juin	Balade à la découverte des plantes sauvages comestibles
11 juin	Matinée de lutte contre les plantes envahissantes
19 juin	Fête des écoles
1er Août	Festivités du 1er Août

10 septembre	Sortie des Aînés
6 octobre	Dimanche en fête de la paroisse Gimel-Longirod
1-2 novembre	Marché d'automne
7 décembre	Vente de sapins
22 décembre	Noël à l'église

Administration et voirie communale

En avril 2024, une nouvelle préposée au contrôle des habitants et adjointe au greffe, qui ne bénéficiait pas d'expérience dans ce domaine, a été engagée à 50%. Malgré l'appui d'une personne externe chargée de la former, cette personne n'a pas donné satisfaction et a quitté ses fonctions en février 2025.

Afin d'augmenter les chances de recruter du personnel qualifié, le poste initialement combiné – comprenant à la fois des tâches d'adjoint au greffe et de contrôle des habitants – a été scindé en deux fonctions distinctes. Cette réorganisation a permis de stabiliser la situation grâce à l'engagement, en mars 2025, de Mme **Simone Muller** en tant que Préposée au contrôle des habitants, forte d'une solide expérience dans ce domaine.

Par ailleurs, Mme **Sandra Barbaud** a été engagée dès janvier 2025 à un taux de 40 % pour assumer les fonctions de responsable du service technique et d'adjointe au greffe. Il convient de relever que Mme Barbaud a, durant plusieurs années, assuré le suivi des demandes de permis de construire de la Commune en tant qu'indépendante

Par ailleurs, c'est avec regret que nous avons vu M. Pierre-Alain Blanchard quitter ses fonctions d'adjoint à la voirie (40 %) en septembre 2024, suite à une réorientation de carrière. Dans le but de rendre ce poste plus attractif, il a été décidé de le réorganiser en y intégrant notamment l'entretien des espaces verts – jusqu'alors confié à un mandataire externe – ainsi qu'un pourcentage d'activité dédié à la déchetterie. Nous avons pu engager Mme **Céline Crottaz** à 80% au 1^{er} janvier 2025.

Enfin, afin d'améliorer les conditions de travail offerte par la Commune, la Municipalité a élaboré un règlement du personnel, qui a été accepté par le Conseil général.

L'équipe administrative et voirie depuis le 1^{er} janvier 2025 :

Doris **CHRISTEN** - secrétaire et boursière communale

Sandra **BARBAUD** – service technique et secrétaire adjointe

Simone **MULLER** - préposée au contrôle des habitants

Bertrand **VIRET** - employé communal

Céline **CROTTAZ** – espaces verts

Contrôle des habitants

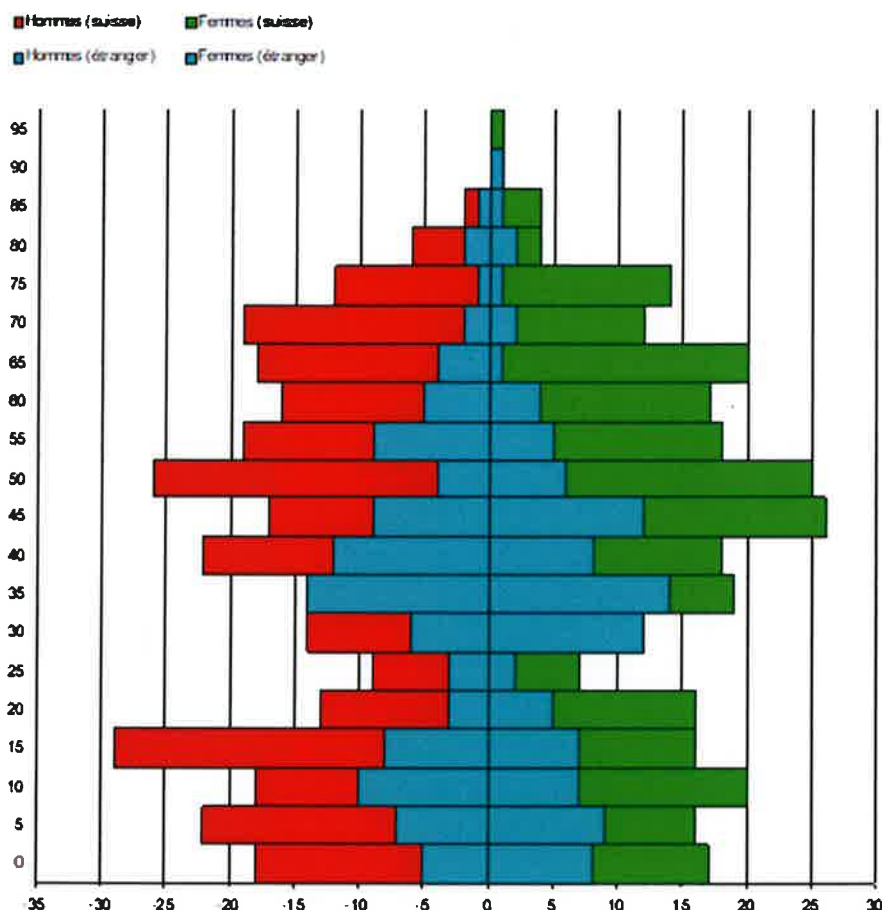
A fin 2024, la commune d'Essertines comptait **801 habitants** et une répartition quasi paritaire entre femmes et hommes. Le **village** compte **473** personnes, le hameau de **Châtel** totalise **106** personnes et **Bugnaux** abrite **222** personnes.

Statistiques de la population :

583 Suisses et 218 étrangers dont 396 femmes et 405 hommes.

Pyramide des âges au 31.12.2024

Pyramide des âges



DOMAINES ET BATIMENTS

Forêt

Cinquième année du bail forestier liant la Commune et le Groupement de l'AGFORS. L'entretien des forêts se poursuit selon les objectifs du **plan de gestion** des forêts communales. Tout au long de l'année, les échanges entre le Municipal en charge des forêts, la Municipalité et le Gestionnaire forestier ont été réguliers, précis et marqués par une transparence exemplaire. Les effets du **changement climatique** se sont fortement accentués, entraînant une dégradation préoccupante et rapide de l'état de nos forêts.

Nous en tirons les constats suivants :

- ✓ Un **dépérissement** des sapins blancs dans les premiers contreforts du pied du jura, avec comme conséquences, la perte de valeur du bois lors de la récolte ou une modification du paysage forestier.
- ✓ Un dépérissement, suivis de fortes attaques de **bostryches**, des épicéas ayant pour conséquences de nombreuses interventions pour limiter la propagation de cet insecte ravageur et une perte de valeur du bois.
- ✓ Une difficulté de réaliser des plantations forestières avec les extrêmes climatiques pouvant limiter l'**acclimatation** des jeunes arbres et les faire sécher.

- ✔ Une réflexion menée sur la **gestion forestière** à conduire ces prochaines années pour garantir l'ensemble des fonctions forestières. Ce processus de réflexion est mené dans le cadre de la révision des plans de gestion en cours actuellement.
- ✔ Une mise en œuvre du **plan climat cantonal** et premières mesures, pour faire évoluer nos forêts afin qu'elles continuent à remplir leurs fonctions.

Cette année, nous avons **exploité** 2'027 m³ forestier, soit 193% du droit de coupe et avons entretenu 3.65 hectares de jeune forêt. Des **plantations** complémentaires ont par ailleurs été réalisées, ceci pour compléter certaines trouées réalisées à la suite de coupe forcée (attaques ponctuelles par les scolytes).

Les contraintes environnementales et sociétales, toujours plus élevées, conduisent à des surcoûts dans l'entretien des forêts. Ceux-ci sont en partie compensés par les subventions allouées, tandis que le reste est assumé par la collectivité publique. Notre gestionnaire forestier et le Groupement réfléchissent en permanence à **innover** dans le domaine des nouvelles ressources financières possibles et étudient toutes les possibilités de rationaliser les charges de production et d'entretien, sans occulter les fondements de la **multifonctionnalité** des forêts et des objectifs fixés dans le plan de gestion des forêts.

En continuité des années précédentes, le garde-forestier rapporte que l'année 2024 s'est déroulée dans de **bonnes conditions** et sans imprévu majeur, malgré les incertitudes du marché des bois et les mesures de protection des forêts contre les attaques de bostryche.

Résultats financiers du bail forestier (en CHF/TTC arrondis)	
Charges	158'543
Produits (bois et subventions)	162'135
Résultat brut (versé sur le fond de régulation)	3'592
Evolution du stock (bois)	21'815
Résultat net	25'407

Quantités réalisées	
Martelage ^[syèves]	2'027
Volume de bois (m ³ p/ein)	2'205
Soins culturaux ^[ha]	3.65
Plantations ^[arbres]	96

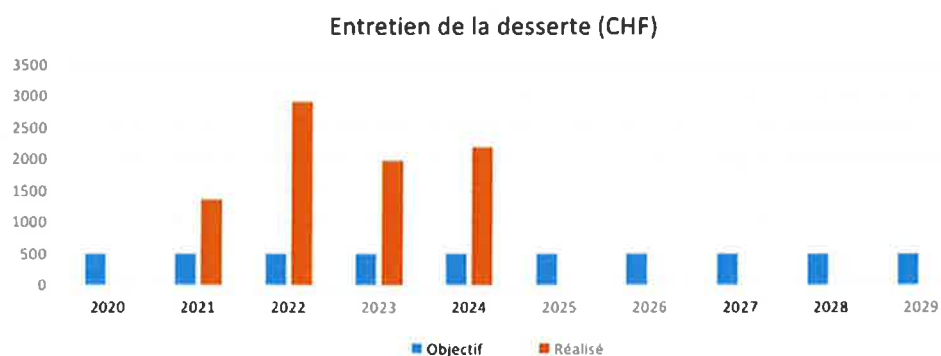
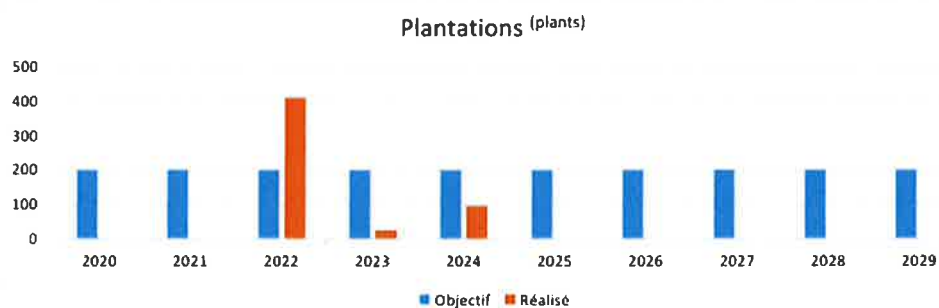
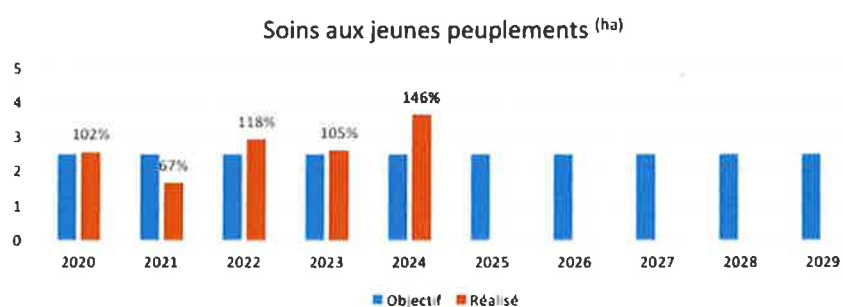
Les charges de gestion technique et administrative (garde forestier) pour les forêts et domaines communaux ne sont pas comptabilisées dans le résultat financier. Les modalités de financement sont définies par convention séparée entre le Groupement et les Communes. Pour 2024, le montant à charge de la Commune d'Essertines-sur-Rolle est de CHF/HT 12'442 pour 198 heures effectuées par le garde forestier, toutes activités et tâches comprises dans le cahier des charges de ladite convention.

Ci-dessous, une photo aérienne d'une coupe forcée le long de la route du Saugey avec la création de plusieurs trouées ainsi que la réalisation d'une plantation de chêne sessile (à droite sur la photo) :



Suivi du bail

Vous trouvez dans les graphiques suivants l'évolution de la gestion du bail.





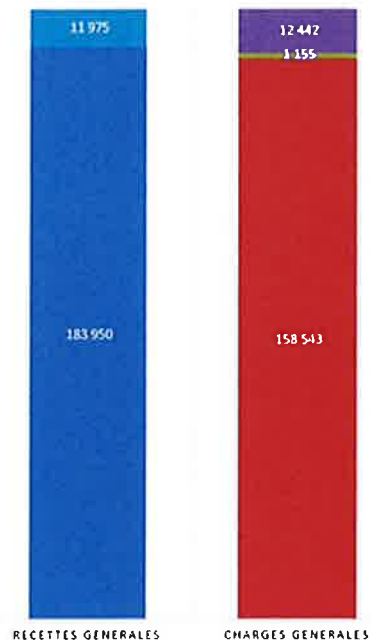
GESTION FORESTIERE D'ESSERTINES-SUR-ROLLE - 2024

- INTERPRETATION GLOBALE DE LA GESTION DES FORÊTS-

³ PRODUITS DE L'EXPLOITATION	PRODUITS*	CHARGES*
³² VENTE DE BOIS DE SERVICE	108 852	
³¹ VENTE DE BOIS ENERGIE	31 925	
³² VENTE DE BOIS D'INDUSTRIE	-	
³¹ AUTRES VENTES DE BOIS	-	
³⁴ AUTRES PRODUITS	8 152	
³⁴ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX PRESTATIONS	-	
³⁴ SUBVENTIONS	13 206	
TOTAL PRODUITS DU BAIL	162 135	
⁴¹ VARIATION DU STOCK DE BOIS	21 815	
CHARGES DE L'EXPLOITATION		
⁴² CHARGES DE FOURNITURES ET MARCHANDISES		833
⁴¹ CHARGES DE TRAVAUX FORESTIERS		131 512
⁴¹ CHARGES DE TRAVAUX SYLVO-PASTORAUX		-
⁴¹ CHARGES D'ENTRETIEN DE LA DESSERTE		2 194
⁴⁴ CHARGES DE TRAVAUX D'ACCUEIL EN FORÊT		1 770
⁴³ CHARGES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS		9 272
⁴⁴ AUTRES CHARGES DE PRODUCTION		4 887
⁴⁷ CHARGES DE FORÊTS DE PROTECTION		-
⁴⁰ AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		8 074
TOTAUX BRUTS 1)	183 950	158 543
RESULTAT DU BAIL YC VARIATION DU STOCK		25 407
COMPLEMENTES HORS BAIL		
⁴ CHARGES DES GESTION TECHNIQUES (GARDE FORESTIER)		12 442
REFECTION DES CHEMINS FORESTIERS		-
FRAIS INVENTAIRES FORESTIERS		1 155
TOTAUX BRUT 2	183 950	172 140
RESULTAT NET DE LA GESTION DES FORÊTS		11 810

GESTION FORESTIERE 2024

■ Produits d'exploitation ■ Charges d'exploitation
■ Inventaires forestiers ■ Garde forestier
■ Résultat



Bâtiments communaux

À la faveur des changements intervenus au sein de la Municipalité, l'année 2024 a permis de poursuivre le travail engagé par nos prédécesseurs, tout en apportant un regard neuf sur le patrimoine administratif et financier.

Notre Commune a la chance de disposer d'un parc immobilier **diversifié**, dont la Municipalité a la responsabilité. Bien que ces bâtiments soient, dans l'ensemble, en **bon état**, des interventions régulières demeurent nécessaires afin d'en maintenir la qualité et d'en assurer la pérennité.

Patrimoine financier

Ancien Collège de Bugnax

À la suite du refus du Conseil général d'allouer un crédit complémentaire de 290'000.- pour la **rénovation** de l'ancien collège de Bugnax en janvier 2023, ainsi que le refus de vendre le bâtiment en décembre 2023, la Municipalité a poursuivi sa réflexion sur la suite à donner à ce projet.

La Municipalité a rencontré le bureau d'architecte M2R à plusieurs reprises afin de redimensionner le projet et optimiser les coûts de réalisation.

Afin de mieux appréhender le bâtiment et ses potentialités, une soirée portes ouvertes ont été organisée en décembre, permettant à chacun de se faire une idée concrète du projet. Une nouvelle demande de crédit complémentaire a ensuite été présentée et acceptée par le Conseil général en décembre 2024. Les travaux de rénovation de l'ancien collège s'étendront de 2025 à 2026.

Auberge

Au cours de l'année 2024, un décollement du crépi a été constaté sur la façade ouest (côté route). La Municipalité a pris contact avec l'entreprise ayant réalisé les travaux en 2019 afin qu'une remise en état soit effectuée. Les travaux seront réalisés en 2025 et pris en charge par l'entreprise. La mise en place d'un échafaudage étant nécessaire, il a été décidé de profiter de cette intervention pour effectuer également un traitement des encadrements de fenêtres, dans le but de limiter les coulures visibles sur la façade.

Patrimoine administratif

Eglise

Les échanges avec le service des monuments historiques se sont poursuivis. La Municipalité a lancé des appels d'offres auprès des prestataires recommandés par l'État, afin d'évaluer les options techniques et financières permettant de répondre aux exigences cantonales en matière d'entretien et de **préservation du monument**

Les dernières rénovations d'envergure remontant à 1907, une réfection majeure est envisagée dans les années à venir, notamment concernant la pierre de taille et la façade.

Par ailleurs, dans le cadre de l'entrée en vigueur du décret relatif à l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques, et de l'obligation de remplacer ces installations d'ici au 1er janvier 2033, la Municipalité étudie la possibilité de raccorder l'église au système de chauffage de la maison de commune.

L'examen global du projet nécessitera encore du temps, afin de permettre au service des monuments historiques de valider l'ensemble des solutions envisagées.

TRAVAUX PUBLICS – ENVIRONNEMENT – URBANISME

Police des constructions et aménagement du territoire

Police des constructions

En introduction, il est à noter que courant 2024, nous avons engagé Mme Sandra Barbaud en tant que responsable du service technique avec un taux de 20%. En plus du suivi des dossiers de demandes de permis et autres compétences liées à la Police des constructions, Mme Barbaud occupe le poste de greffe adjointe à 20%.

Cet engagement nous permettra de répondre plus **efficacement** aux diverses sollicitations des propriétaires, tout en assurant une **surveillance** avisée des travaux réalisés sur notre territoire – qu'ils soient publics ou privés. En tant qu'autorité responsable, nous veillons à ce que les constructions soient réalisées dans les règles de l'art, dans le respect des normes en vigueur et des conditions de sécurité sur les chantiers.

En 2024, 20 nouveaux dossiers ont été ouverts (12 en 2023, 15 en 2022 et 19 en 2021), détaillés comme suit :

Enquête publique

- Isolation périphérique et réalisation d'une toiture photovoltaïque intégrale ;
- Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau (avant procédure simplifiée) ;
- Remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur à sondes géothermiques ;
- Assainissement de la butte de tir ;
- Agrandissement de la fromagerie ;
- Transformation partielle d'un rural en logement sur site ISOS ;
- Isolation périphérique, isolation de la toiture, pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques ;
- Démolition totale d'un bâtiment en zone artisanale ;
- Création d'un balcon et agrandissement de fenêtres.

Dispense d'enquête publique (art. 72d RLATC)

- Aucune.

Autorisations municipales (art. 68 RLATC)

- 2 pompes à chaleur air/eau en procédure simplifiée.

Les autres dossiers concernaient des :

- Modifications mineures de travaux autorisés, travaux de minime importance ne nécessitant pas d'autorisation (art. 68a RLATC), abattage d'arbres et validation d'échantillons dans le cadre d'autorisations préalablement délivrées.

Certains dossiers ouverts en 2023, ainsi que les années précédentes, se sont poursuivis en 2024.

Des architectes et des propriétaires ont également sollicité le service technique afin d'obtenir des précisions sur l'interprétation des réglementations cantonale et communale.

Routes - voirie

La Municipalité a fait réaliser une **réfection** partielle de la route de Beauregard, en traversée de localité, ainsi qu'une réfection totale de la rue de Bugnau, conformément au préavis validé par le Conseil général en septembre 2023. Les deux tronçons concernés présentaient un affaissement en bord de chaussée qui a nécessité une consolidation du coffre existant.

Nous avons également profité de cette intervention pour procéder à une extension de l'éclairage public sur la rue de Bugnau. Ces travaux se sont déroulés de manière satisfaisante et dans les limites du crédit accordé par le Conseil. Pour rappel, le montant du préavis s'élevait à Fr. 138'000.- et les travaux se sont élevés à Fr. 128'681.-. La décision de versement de la subvention est actuellement en traitement auprès des services de l'Etat (DGMR).

Le chemin des Dudes a également nécessité une réfection complète sur le tronçon qui longe la forêt.

En vue de l'arrivée d'une nouvelle employée au service des espaces verts, la Municipalité a décidé d'acquérir, en décembre dernier, un tracteur communal d'occasion, équipé d'une lame à neige et d'un aspirateur à feuilles.

Aménagement des zones 30 km/h à Bugnau et Essertines:

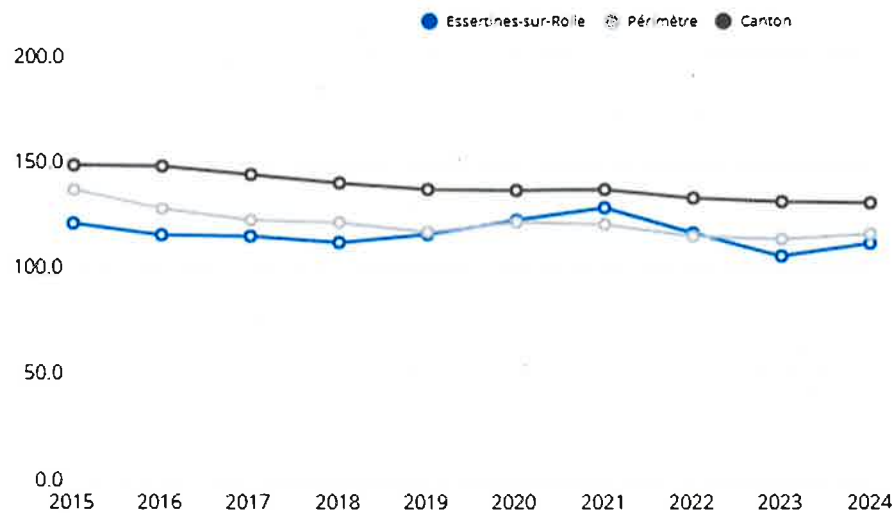
A la fin du mois de septembre, la Municipalité a rencontré la sous-commission des limitations de vitesses (organe de la DGMR) qui, suite à cette réunion, devait établir un rapport **d'expertise** à l'attention d'un organe décisionnel interne à la DGMR. Au moment de la rédaction de ce rapport de gestion, aucune décision quant à la validation ou non de ces zones 30 km/h ne nous est parvenue.

Ordures ménagères et déchèterie

Globalement, il apparaît que les communes vaudoises ont collecté un total de **353'631 tonnes** de déchets urbains en 2024, soit une augmentation de 1.4% en rapport à 2023. Cela représente 413.2 kg de déchets par habitant en 2024 pour un taux de collecte séparé de 58.3%. Sur les 10 dernières années, on constate un fléchissement du taux de collecte. De manière générale, la collecte des ordures ménagères tend à baisser et celle d'appareils électroménagers indique une augmentation constante. Le **taux de collecte** communal atteint 55.9%.

Selon les statistiques cantonales sur les déchets, le volume d'ordures ménagères de la commune a atteint **88.02 tonnes** qui équivalent à **111.6 kg/hab.** S'agissant du volume des encombrants, nous restons plutôt mauvais élève en comparaison de la moyenne cantonale, avec 34.5 kg/hab., bien que ce chiffre soit en régression depuis 10 ans.

▼ Ordures ménagères : Evolution 2015 - 2024 [kg/hab]



Le chapitre 45 relatif à la gestion des déchets présente un déséquilibre budgétaire, les recettes ne couvrant pas les charges. Cette situation est préoccupante et appelle des solutions à court terme. La Municipalité examine actuellement différentes pistes d'économies, en tenant compte du fait que les coûts d'exploitation de la déchetterie sont assumés par les communes boursières. Une nouvelle **adaptation** de la taxe pourrait être envisagée, bien qu'une augmentation de Fr. 10.– ait déjà été appliquée en 2024, la réserve affectée étant désormais épuisée.

Réseaux d'égouts et d'épuration

AIER

La contribution communale à l'AIER a encore une fois diminué en 2024. L'AIER budgétise toujours un montant important sous la position « entretien STEP », pour avoir une certaine marge en cas de gros soucis techniques dans le cadre de l'entretien courant durant l'année. Depuis plusieurs années l'AIER reverse aux communes des montants relativement importants en fin d'année. Dans ce contexte, au vu de l'augmentation des réserves et pour tenir compte de notre nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, la Municipalité étudie actuellement l'éventualité d'une diminution des taxes d'épuration.

En outre, un projet pilote de la DGE a été mis sur place à l'AIER, avec pour but de diminuer les impacts sur la STEP liés aux domaines viticoles durant les vendanges, nécessitant plusieurs séances de travail spécifiques liés à ce projet.

Compte épuration

Il est à constater un retour à la normale des encaissements de taxes annuelles d'épuration, par rapport aux comptes 2023 et une augmentation des taxes d'introduction liée au nombre de projets de construction ou de transformation.

Préavis d'assainissement du collecteur de Penloup

Le chantier lié aux travaux de curage et chemisage des collecteurs de Beauregard et Penloup a rencontré des difficultés importantes, liées au dépôt de **calcaire** et à la configuration difficile des lieux. Les travaux qui ont dû s'étaler sur plusieurs mois ont finalement pu être réalisés avec **satisfaction** et en tenant compte des montants accordés par le Conseil. Pour rappel, le crédit accordé s'élevait à Fr. 160'000.- et le montant total des travaux s'est élevé à Fr. 147'377.-.

Cours d'Eau

La Commune d'Essertines a effectué plusieurs travaux en faveur de la **biodiversité**. Ces interventions ont toutes été prises en charge à 100% par la DGE-FORET. Pour des questions de simplification administrative, les travaux ont été ajoutés dans le bail forestier.

Projet 1 : Création d'un étang bâché

Il est situé sur un replat forestier de la commune d'Essertines-sur-Rolle, au lieu-dit « A Châtel », dans une zone forestière peu/pas boisée. Il a pour but de créer un nouveau **biotope** favorable principalement au sonneur à ventre jaune, mais aussi aux autres espèces d'amphibiens tels que le crapaud commun, la grenouille rousse, le triton alestre ou encore le triton palme.



Projet 2 : Entretien des aménagements de Pré Derry :

Les étangs de Pré Derry ont été aménagés en 2011 afin de remettre en eau les terrains drainés par un fossé forestier et créer des retenues d'eau favorables aux **amphibiens**.

Les travaux menés ont consisté en :

- 🚧 Pose de 11 barrages en rondins de bois en travers du fossé pour retenir l'eau (remise en eau du terrain et des étangs créés en amont de chaque barrage) ;
- 🌳 Eclaircies et coupes dans diverses zones afin de réaliser les travaux et de permettre une mise en lumière favorable aux espèces cibles ;
- 👉 Recul de la clôture pour préserver la zone de marais.

A ce jour, le biotope est inscrit à l'inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance régionale (VD843, Pré Derry).

Projet 3 : Mise en place de trois retenues d'eau :

Le projet est situé dans une petite zone forestière dans laquelle s'écoule un ruisseau, à sec dans sa partie amont sur environ 50 m, puis légèrement en eau sur le reste de son tracé. Lors de fortes pluies, la partie forestière amont se met en eau et reçoit également le ruissellement de la zone agricole en amont.

Le projet a consisté en un aménagement de petites **retenues** d'eau en zone forestière de manière à créer de petits biotopes favorables aux batraciens et à sécuriser le hameau de Châtel contre les ruissellements trop importants lors de fortes périodes de **crues**.



INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Bibliothèque

La bibliothèque a enregistré une augmentation de 9% du nombre de prêts en une année, soit un total de 7'898 prêts, correspondant à près de 7'700 prêts par mois, soit plus de 320 prêts par jour, 6 jours par semaine. Le nombre d'utilisateurs actifs a augmenté de plus de 14% sur les 7 dernières années pour 2'082 utilisateurs actifs en 2024. En moyenne, 31 nouvelles inscriptions ont été réalisées chaque mois, soit plus de 7 inscriptions hebdomadaires.

Les frais de fonctionnement pour Essertines se montent à Fr. 7'974.- en 2024. Comparé à 2023, les coûts ont légèrement baissé.

La bibliothèque organise des **animations** et des services pour tous les âges, notamment :

- « L'instant bébé » 0 à 2 ans
- « L'heure des tout-petits » 3 à 5 ans
- « Biblio Club » 10 à 13 ans
- Des Ateliers dès 8 ans
- Des après-midi jeux, tout public
- Une permanence numérique en collaboration avec Pro Senectute.

ASSAGIE

Le nombre total des élèves est de **1'683** dont 51 pour la commune, soit 9 élèves de moins comparé à 2023. Le coût total pour 2024 se monte à Fr. 8'531'182 soit une augmentation de Fr. 289'708 par rapport à 2023. Le coût d'un élève se monte à Fr. 5'069.03 vs Fr. 4'811.13 pour 2023. Le coût par habitant est, quant à lui de Fr. 580.12 vs Fr. 564.95 pour 2023.

ENJEU

Le coût par élève primaire (35 élèves pour la commune) se monte à Fr. 4'357.56 et pour le secondaire à Fr. 3'853.73 (19 élèves pour la commune). Le coût par habitant est, quant à lui de Fr. 459.41 en 2024 vs Fr. 445.18 en 2023.

ENJEU en 2024 c'est aussi :

11 communes, **1'774** élèves, **8** bâtiments, **15** structures d'accueil préscolaire et parascolaire, 358 collaborateurs et collaboratrices, 23 séances CODIR qui représente en moyenne 116 heures par membre, 12 préavis approuvés par le Conseil Intercommunal

DEFENSE INCENDIE

L'année 2024 au SDIS Etraz-Région, ce fut en tout 248 interventions, soit 24 de plus qu'en 2023.

- 51 feux
- 33 alarmes automatiques
- 43 techniques divers
- 30 assistances
- 65 inondations
- 22 ABC (Atomique, Biologique et Chimique)
- 4 accidents.

PROTECTION CIVILE

L'année 2024 a été marquée par la consolidation des acquis, la modernisation des infrastructures (notamment le CEP de Prangins) et des efforts en faveur du développement durable (panneaux solaires, véhicule hybride).

Malgré une légère baisse des effectifs, plus de 3'300 jours de service ont été assurés, dont une majorité dédiée à l'instruction. L'ORPC s'est mobilisée pour le Paléo Festival (918 jours) et pour des **interventions** ciblées, comme la lutte contre le frelon asiatique.

Des formations spécifiques ont permis de renforcer les compétences du personnel, et de nouveaux équipements logistiques ont été acquis.

SECURITE SOCIALE

Accueil de jour

L'année 2024 a représenté une étape clé pour le secteur de l'Accueil de Jour, marquée par des progrès notables tant au niveau des infrastructures que de l'organisation. L'un des événements les plus significatifs a été la reconversion de l'ancienne école de Luins en une crèche moderne de 22 places, inaugurée en octobre sous le nom Les Petits Bouchons. Ce projet ambitieux témoigne de la volonté du secteur de répondre à la demande croissante des familles, tout en garantissant un **cadre d'accueil de qualité**, adapté aux besoins des tout-petits.

Heures consommées par type d'accueil au sein du Réseau d'Accueil de jour de Rolle & Environs :

- Familial parascolaire 66'899
- Familial préscolaire 170'118
- Collectif parascolaire 409'695
- Collectif préscolaire 405'820
- Total 1'052'532 heures

Pour Essertines, il s'agit de **51'891 heures** pour un coût moyen de Fr. 320.06. Le nombre d'heures consommées est en hausse de 5'189 par rapport à 2023.

Prévoyance sociale cantonale

Un décompte final provisoire étant adressé aux communes avant le bouclage des comptes, notre participation définitive a pu être comptabilisée dans les comptes. Lors de l'élaboration du budget 2023, la Municipalité avait choisi de corriger comptablement les acomptes afin de coller au plus près de la réalité. Le bouclage des comptes indique, en comparaison de 2022, une hausse de la valeur du **point d'impôt péréquatif** et donc de la participation de la commune à la cohésion sociale.

SERVICES INDUSTRIELS

Service des eaux

Une légère diminution du volume d'eau vendu aux habitants, probablement lié à l'été très humide en 2024 est constatée. Parallèlement, les ventes d'eaux aux communes ont légèrement augmenté, sans que cette augmentation ne soit significative.

Les six fontaines de la commune ont fait l'objet d'un entretien, consistant en des travaux de sablage, de nettoyage, de traitement des fissures et en la pose de deux couches de peinture à l'intérieur.

La Municipalité a participé à un groupe de réflexion autour d'un plan directeur de distribution de l'eau potable (PDDE) réunissant 9 communes de la région, dont Essertines-sur-Rolle. En 2024, de nombreuses séances de travail portant notamment sur la mise sur pieds des statuts d'une future association intercommunale ont eu lieu.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)

Dans le cadre du Plan énergie et climat communal (PECC) la Municipalité a réalisé les actions suivantes :

- ✓ Rencontre avec la commission de l'énergie, du climat et de la durabilité une fois durant l'année écoulée.
- ✓ Participation active de la Municipalité au développement d'une communauté électrique locale, par sa participation aux travaux de la coopérative Enessert.
- ✓ Suite à la démarche Group IT initiée par la Municipalité, plus de 10 bâtiments ont été équipés de panneaux photovoltaïques.
- ✓ La Municipalité a mandaté un bureau afin de réaliser une analyse thermique CECB pour les bâtiments suivants : Administration ; école ; UAPE ; salle polyvalente.
- ✓ Participation au bilan final, conjointement avec le canton et dans le cadre d'une matinée sur le terrain, des mesures déployées ces dernières années sur la valorisation des prairies sèches d'importance nationale situées sur notre territoire. Ce patrimoine a été valorisé dans le cadre d'un tout ménage à la population.
- ✓ La Municipalité a organisé une matinée citoyenne d'arrachage des vergerettes annuelles au mois de juin 2024.
- ✓ La Municipalité a initié l'organisation d'un Repair Café dans le cadre du marché d'automne.
- ✓ Nous avons démarré le premier juillet la collecte séparée des biodéchets sur les sites d'Essertines , Châtel et Bugnaux. Ce sont ainsi près de 6 tonnes de déchets « humides » qui ont pu être valorisés par la station de compostage de Lavigny au lieu d'être incinérés.
- ✓ Dans le cadre de notre volonté de limiter les achats de matériel ou d'équipements, nous avons procédé à une révision totale de la mécanique du transporter.
- ✓ Un nouveau dispositif de tri des déchets a été mis en place pour l'école.
- ✓ La Municipalité a mandaté un bureau afin de procéder au recensement de la population de martinets et d'hirondelles sur le territoire communal. La Commune a perçu en 2024 un montant à titre de subvention pour la pose des 140 nichoirs à hirondelles et martinets noirs, effectuée en 2023.
- ✓ L'inventaire des arbres remarquables a été finalisé et a été adopté par le Chef du Département le 28 janvier 2025.
- ✓ Une haie vive a été plantée en bordure du Nizon, à proximité de la station de pompage du Pontet, pour remplacer des arbres en mauvais état et menaçant ladite station.

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT SUR LES COMPTES 2024

Le **budget** 2024 prévoyait :

Revenus annuels épurés :	Fr.	3'691'460	
Charges annuelles épurés :	Fr.	3'840'550	
Marge d'autofinancement	Fr.	- 149'090	
Amortissements	Fr.	208'800	./.
Prélèvements fonds réserve	Fr.	13'800	
Prélèvements financements spéciaux	Fr.	158'550	
Déficit :	Fr.	185'540	

Les comptes **bouclés au 31 décembre 2024** s'établissement comme suit :

Revenus annuels épurés :	Fr.	3'980'924	
Charges annuelles épurés:	Fr.	3'743'312	./.
Marge d'autofinancement	Fr.	237'612	
Amortissements	Fr.	197'723	./.
Prélèvements fonds réserve	Fr.	55'196	
Prélèvements financements spéciaux	Fr.	4'742	
Attribution fonds réserve	Fr.	62'019	./.
Excédent :	Fr.	37'808	

Les comptes de l'exercice 2024 se soldent par un excédent de produits de Fr. 37'807.07 en rapport avec un budget en déficit de Fr. 185'540.

Les amortissements

Amortissements obligatoires du patrimoine administratif

Route du Saugey	Fr.	7'000.00
Collège – 4 ^{ème} classe	Fr.	16'000.00
UAPE	Fr.	14'500.00
Agrandissement UAPE et déménagement admin	Fr.	7'100.00
Remplacement des cibleries	Fr.	5'000.00
Rénovation de la déchetterie	Fr.	9'300.00
Rond-Point Pontet	Fr.	15'500.00
Routes communales	Fr.	11'200.00
Effondrement de la Route de Châtel	Fr.	1'600.00
Raccordement EU maisons foraines	Fr.	10'500.00

Remplacement collecteur Beauregard	Fr.	1'000.00
Mise en conformité Penloup-Roussillon	Fr.	7'000.00
Plan général d'évacuation des eaux	Fr.	2900.03
Rempl. BH Pré-Gentil – Saboterie	Fr.	3'100.00
Réfection collecteur Penloup	Fr.	3'350.00
Réseau d'eau Châtel	Fr.	10'000.00
Assainissement réseau d'eau	Fr.	10'400.00
Extension réseau Bugnaux	Fr.	5'200.00
Bouclage route de Rolle	Fr.	8'800.00
Réfection ESP Chemin de la Pierre Blanche	Fr.	10'200.00
Réfection collecteur EC Beauregard	Fr.	4'900.00
Rénovation conduite ESP Rue de Bugnaux	Fr.	2'450.00
Bouclage ESP Rommaz	Fr.	17'500.00
Bouclage ESP Morilles	Fr.	11'100.00
	Fr.	195'600.03

Amortissement extraordinaire

Actions et parts sociales	Fr.	4.00
	Fr.	4.00

Les prélèvementsPrélèvement fonds de réserve

Fonds de réserve arbre habitat	Fr.	19'200.00
Fonds de réserve défense incendie	Fr.	35'996.45
	Fr.	55'196.45

Prélèvement financements spéciaux

Prélèvement fonds de réserve conso d'eau	Fr.	4'742.21
	Fr.	4'742.21

Attribution aux réserves affectées

Fonds de réserve épuration	Fr.	24'019.29
	Fr.	24'019.29

Attribution aux réserves

Fonds de réserve débiteurs douteux	Fr.	38'000.00
	Fr.	38'000.00

Répartition des charges

Nos participations aux **charges cantonales** et associations intercommunales représentent un total de Fr. 2'419'000. L'alimentation du fonds de péréquation, ainsi que la participation communale à la cohésion sociale sont corrélées aux rendements fiscaux et au point péréquatif.

35 - Participations à des collectivités publiques				
2020	2021	2022	2023	2024
2'391'630	2'683'415	2'379'139	2'523'189	2'419'344

dont postes principaux

Participations	2020	2021	2022	2023	2024
Fa soc	623'813	826'028	533'294	619'782	552'086
Péréquation nette	609'470	700'326	607'003	673'214	564'423
Police	106'518	108'391	110'593	115'223	118'118
Accueil de jour	213'650	190'358	187'529	230'104	256'327
Ecoles	404'638	490'923	526'390	485'535	492'968
Total	1'958'089	2'316'026	1'964'809	2'123'858	1'973'922

Les charges de fonctionnement s'élèvent à Fr. 3'743'312.- et indiquent un léger **fléchissement** en comparaison de l'année précédente et demeurent largement en dessous du budget 2024. Les charges communales totales demeurent en deçà du budget 2024 avec un total de Fr. 1'323'968.- (budget Fr. 1'388'920.-).

Revenus :

Les revenus des impôts sont conformes au budget 2024 et semblables à 2019 et 2022. S'agissant des recettes conjoncturelles, celles-ci demeurent **identiques** aux deux dernières années, avec un encaissement total de Fr. 294'307.-. S'agissant des recettes conjoncturelles, malgré une certaine volatilité, celles-ci indiquent une certaine continuité.

Répartition des revenus

Les impôts demeurent la plus grande part de revenus, toutefois les revenus du patrimoine poursuivent leur **croissance** avec un total de Fr. 524'600.- en 2024.

Marge d'autofinancement

La marge d'**autofinancement** se monte à Fr. 237'612.- au 31 décembre 2024.

Les **investissements** ont atteint un montant de Fr. 327'155.- entièrement financé par la trésorerie courante. Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2024.

Endettement

L'endettement brut se monte à Fr. 4'164'250.- soit une **diminution** de Fr. 217'000.- en rapport à 2023. Celui-ci reste très largement en deçà du plafond d'endettement. Celui-ci permettant simplement à la Municipalité de poursuivre le **développement** de la commune et de ses infrastructures, sachant que le Conseil général se détermine sur tous les objets financiers in fine.

Les différents **ratios** permettant de suivre l'évolution financière de la commune demeurent **favorables**. Les finances sont maîtrisées et l'endettement tend à diminuer. Par ailleurs, les différents emprunts ont été conclus à des taux favorables et échelonnés dans le temps, ce qui rend la charge des intérêts relativement marginale. La Municipalité reste très attentive au maintien de la bonne santé des finances communales et au maintien du patrimoine.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil général d'Essertines-sur-Rolle

- après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 3-2025,
- entendu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. **D'adopter** la gestion communale ;
2. **D'adopter** les comptes 2024 tels que présentés ;
3. **D'en donner décharge** à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité ;
4. **Donner décharge** de son mandat à la Commission de gestion.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025

Au nom de la Municipalité

La Syndique
M.-P. Moinat



La Secrétaire
D. Christen